



## Association Neuchâteloise d'Athlétisme

### Championnats cantonaux d'athlétisme de l'ANA 2020

#### Concept pour la protection anti COVID-19

#### 1. Responsabilité

Toutes les décisions liées à ce concept doivent être prises ou approuvées par le délégué COVID-19.

#### 2. Concept

Les mesures décrites dans le concept de protection de Swiss Athletics du 26.06.2020 doivent être respectées. Pour des raisons pratiques, certaines dispositions dans ce document peuvent toutefois être plus sévères.

Le concept peut être adapté à tout moment en fonction des directives des autorités compétentes.

#### 3. Contrôle d'entrée et données de traçage

- Le nombre de personnes présentes dans le stade sera limité à 300 personnes, y compris athlètes, juges, entraîneurs et spectateurs. Priorité sera donnée aux athlètes, les juges et les personnes impliquées dans l'organisation.
- Toute personne présentant des symptômes de maladie est interdit d'entrée.
- Tous les athlètes doivent s'inscrire à l'avance. Il n'y a pas d'inscriptions sur place.
  - Les inscriptions des athlètes licenciés se fait sur le site de Swiss Athletics. Chaque club doit fournir les coordonnées d'une personne qui a en sa possession le numéro de téléphone de tous les athlètes inscrits de son club.
  - Les inscriptions des athlètes sans licences (championnat écoliers uniquement) se font directement auprès de l'organisateur. Pour que l'inscription soit valable, l'athlète doit fournir son numéro de téléphone.
- Les club doivent annoncer les juges à l'avance (nom/prénom/no de téléphone).
- Les clubs doivent inscrire à l'avance les accompagnants / entraîneurs (nom/prénom/no de téléphone).
- Les clubs doivent inscrire à l'avance les spectateurs (nom/prénom/no de téléphone). Pour les championnats ANA/AJA, les spectateurs non-inscrits à l'avance par les clubs

n'ont pas la garantie de pouvoir entrer sur le stade, cela dépend du nombre de personnes déjà admises.

- L'organisateur a le droit de fournir les coordonnées de contact des personnes présentes aux autorités cantonales compétentes.
- Le contrôle d'entrée, la distribution des dossards pour les athlètes ou le badge pour les autres personnes se fera à l'entrée du stade. Une seule porte sera ouverte. Si besoin, les athlètes auront la priorité s'il devait y avoir des attentes à l'entrée.

#### 4. Mesures d'hygiène

Des distributeurs de désinfectants seront prévus à l'entrée du stade.

Des distributeurs de désinfectants seront prévus aux emplacements des lancers ou les athlètes utilisent les mêmes engins.

Dans la mesure du possible, les règles de distanciation doivent être respectées en dehors des concours.

#### 5. Cantine

Des sandwiches sont prévus pour les juges. Pour les autres participants, le service de cantine sera réduite. Il n'y aura pas de repas chaud.